



Paris, le 21 mars 2016

Communiqué de presse

Face à la PMA, des médecins courageux

Le CNAFAL salue l'initiative courageuse du Professeur René Frydman, du Professeur Israël Nisand, du Professeur François Olivennes et de 130 de leurs confrères. Lors d'un manifeste, ces médecins et biologistes ont reconnu avoir réalisé de nombreuses Procréations Médicalement Assistées (PMA) illégales sur des femmes dont le projet d'enfant ne pouvait être réalisé en France, car ne rentrant pas dans le cadre de la loi (actuellement la PMA est réservée aux seuls couples hétérosexuels).

Dans ce texte, ils dénoncent la frilosité de la France devant la PMA, par rapport aux autres pays européens, les incohérences du système et l'importance de mettre rapidement en place un véritable plan contre l'infertilité.

Le CNAFAL, qui dès le début du débat sur les lois de bioéthique, s'était prononcé pour la possibilité de réaliser des PMA pour les femmes seules, dénonce depuis longtemps les incohérences de la France sur ce sujet.

Incohérence lorsqu'il s'agit d'autoriser l'adoption pour les célibataires et de refuser la PMA.

Incohérence de laisser les femmes aller à l'étranger, afin de réaliser une PMA dans les pays où cela est autorisé, engendrant ainsi des inégalités. Compte-tenu du coût (prix des examens, du transport, de l'hébergement) seules les personnes ayant des moyens financiers suffisants peuvent y accéder. A l'heure où l'égalité des droits des femmes est plus que jamais revendiquée, c'est inconcevable. De plus, il faut préciser que pour les couples de femmes, tous les jugements rendus récemment autorisent la mère, qui n'est pas biologique, à adopter l'enfant de sa conjointe, nous sommes bien dans une hypocrisie totale.

Incohérence et hypocrisie devant le recours de plus en plus nombreux aux « bricolages » (inséminations artisanales) sans sécurité, puisque l'insémination avec don de sperme n'est pas autorisée pour les célibataires et couples homosexuelles.

Incohérence de refuser le diagnostic préimplantatoire pour certaines pathologies, alors qu'il est possible d'effectuer un dépistage pour ces mêmes pathologies, lorsque la grossesse est déclarée, et qu'en cas de détection positive, il peut être procédé à une IVG thérapeutique. Que de détresse, de sentiment d'échec pour les couples et d'argent gaspillé.

Le CNAFAL regrette que les engagements du candidat François Hollande ne soient restés qu'au stade de projets et que le gouvernement ait reculé devant les vitupérations des participants de la manif pour tous.

Pour autant, il n'est jamais trop tard, de plus en plus de nos concitoyens sont favorables à cette démarche, le défenseur des droits, Jacques Toubon, a pris position en faveur de la PMA lors d'une audition au Sénat et de nombreuses associations, dont le CNAFAL, soutiennent ce projet.

Le CNAFAL rejoint le Professeur Frydman lorsqu'il proclame que les propositions de ce texte, en cas d'adoption, seraient une étape décisive de la liberté des femmes à disposer de leur corps.

Le CNAFAL réaffirme sa volonté d'une véritable égalité de tous face à la procréation.

Jean-Marie Bonnemayre,
Président,
06 23 82 80 22.

Marie-Odile Pellé-Printanier
Vice-Présidente en charge de la Bioéthique,
06 85 88 60 78.



Le CNAFAL a pour but l'étude et la défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles et de chacun de leurs membres, quelles que soient les formes et les réalités sociales de ces groupes d'humains. Organisation laïque et progressiste, le CNAFAL entend promouvoir une conception de la famille dans laquelle chaque membre a des droits et le devoir de défendre les droits des autres. Il affirme les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, traduction concrète de la solidarité, en donnant son sens plein à la Citoyenneté.

CONTACT : CNAFAL - Conseil National des Associations Familiales Laïques – 108 avenue Ledru Rollin – 75011 Paris
Tél. : 01.47.00.02.40 – Fax : 01.47.00.01.86 - Site : www.cnafal.org - Messagerie : cnafal@cnafal.net